

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,
C'EST MON AFFAIRE !



mon métier:
↳ **Serrurier -
métallier**

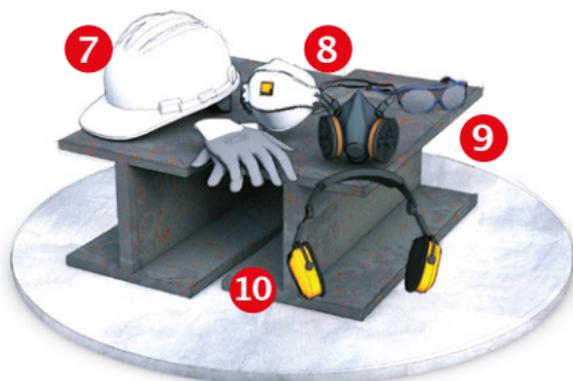
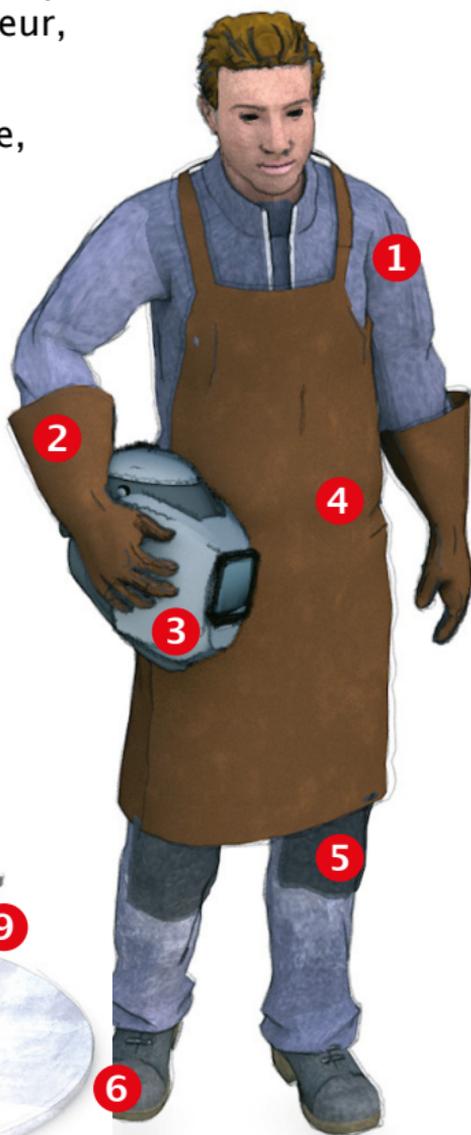
Je travaille

bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire !

Selon ce que je dois faire, je porte :

- 1 vêtements de travail
- 2 gants de soudure
- 3 cagoule de soudure
- 4 tablier de soudure
- 5 protection des genoux
- 6 chaussures de sécurité
- 7 casque de sécurité
- 8 masques respiratoires
- 9 lunettes de protection
- 10 protection antibruit



↳ Souder en toute sécurité

Je m'assure que mon poste à souder est en bon état avant usage.



Je me protège des fumées de soudage, projections, brûlures et rayonnements optiques en portant les équipements de protection nécessaires (cagoule, tablier en cuir, gants avec manchettes...).

Je privilégie l'aspiration à la source et j'aère le local où j'interviens.

→ Environnement de travail : je me protège

Je me protège des risques de pincements, écrasements, coupures, sectionnements, projections liés à l'utilisation de machines et outils.



J'utilise des équipements avec système antivibratile intégré.



Je n'utilise que des appareils électriques munis de leurs protecteurs.



→ Environnement de travail : je me protège

Je me protège des produits chimiques
et des projections de particules métalliques.



Inflammable



Nocif



Irritant



Corrosif

J'apprends
à reconnaître
les pictogrammes
de danger.
Je choisis
l'équipement de
protection adapté :
masque respiratoire,
lunettes, gants.

Lorsque je réalise des travaux bruyants
ou que je travaille dans un environnement
bruyant, je porte des protections auditives.

Je limite

les efforts physiques



Pour faciliter le déplacement des charges lourdes, j'utilise des équipements d'aide à la manutention adaptés et en bon état.



Je limite les postures inconfortables



J'utilise des aides pour réduire les postures inconfortables et je m'organise pour ne pas rester dans la même position.

Je nettoie et j'évite l'encombrement de ma zone de travail.



↳ Pas d'obstacle sur mon chemin

Pour éviter de trébucher sur un obstacle, je maintiens le chantier propre, organisé et sécurisé. Je balise le chantier.



Risque électrique : je maîtrise

Je m'assure d'avoir l'habilitation électrique adaptée en fonction du travail à réaliser.
Je travaille hors tension.



Je branche mes appareils électriques sur un boîtier protégé (30 mA) installé spécialement pour le chantier.
Je veille à débrancher mes appareils pour l'entretien ou le changement de mes consommables.

Pour ne pas tomber de haut !

J'utilise des moyens
d'accès en hauteur
sécurisés
et en bon état.



Des déplacements routiers en toute sécurité



Je prépare chacun de mes déplacements.
Je m'assure que le véhicule est en bon état
et que mon chargement est correctement
arrimé. Je stationne mon véhicule
dans un endroit sécurisé.





Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS...

www.inrs.fr

www.iris-st.org



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6332

1^{re} édition • septembre 2019 • 7 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2487-2
© INRS • Illustrations Jean-André Deledda • Graphisme Amélie Lemaire
Imprimé par Frazier